



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2017

OJ N°50 - AMENAGEMENT ET HABITAT.

PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.

COMMUNE DE MOUGUERRE – REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).

Date de la convocation : 8 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 232

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :

ABBADIE Arnaud, AGUERGARAY Léonie, ALÇUGARAT Christian (jusqu'à l'OJ N°58), ALDACOURROU Michel (jusqu'à l'OJ N°48), ALZURI Emmanuel (jusqu'à l'OJ N°51), APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARCOUET Serge, ARRABIT Bernard représenté par ETCHEGARAY Jean-Pierre, ARROSSAGARAY Pierre, BACHO Sauveur (jusqu'à l'OJ N°58), BARANTHOL Jean-Marc, BARUCQ Guillaume (jusqu'à l'OJ N°41), BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel, BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°51), BERCAITS Christian (jusqu'à l'OJ N°67), BERGÉ Mathieu, BERLAN Simone (jusqu'à l'OJ N°46), BERRA Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°71), BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°39), BÉTBÉDER Lucien, BICAIN Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°37), BIDART Jean-Paul, BIDEGAIN Gérard, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°7), BONZOM Jean-Marc, BOSCO Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, BUSSIRON Jean-Yves (jusqu'à l'OJ N°50), BURTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARPENTIER Vincent, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASTÉ Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAINO Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°47), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton représenté par COSCARAT Jean-Michel, DACCORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DE CORAL Odile, DE PAREDES Xavier, DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien représenté par HARISTOY Marie-Claire, DEQUÈKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°14), DONAPETRY Jean-Michel représenté par CASEMAJOR Marie-Pierre, DOYHENART Jean-Jacques, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DUHART Agnès, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ECHEVERRIA Philippe représenté par PEYROUTAS Maitena, ELGOYHEN Monique, ELGUE Martin, ELHORGADARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°50), ELIZALDE Iker, ERGUY Chantal (jusqu'à l'OJ N°56), ERNAGA Michel (jusqu'à l'OJ N°50), ERREÇARRET Anicet, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain (jusqu'à l'OJ N°43), ESPIAUBE Marie-José, ETCHART Jean-Pierre représenté par HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°46), ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°7), ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°7), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, EXILARD Pascale, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre, FONTAINE Arnaud (jusqu'à l'OJ N°58), FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°56), GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger (jusqu'à l'OJ N°13), GARICOITZ Robert (jusqu'à l'OJ N°45), GASTAMBIDE Arño, GETTEN-PORCHE Claudine, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph (jusqu'à l'OJ N°39), GUILLEMOTONIA Pierre

(jusqu'à l'OJ N°8), HACALA Germaine, HEUGUEROT Daniel, HIRIART Michel représenté par GUICHARD Pascale (jusqu'à l'OJ N°47), HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse représenté par LHOSMOT Jean-Baptiste, IDIART Michel (à compter de l'OJ N°6 et jusqu'à l'OJ N°45), IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Beñat, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques (jusqu'à l'OJ N°11), ITHURRALDE Éric, ITHURRIA Nicole, JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal, LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste représenté par DUTOURNIER Henri, LACOSTE Xavier (jusqu'à l'OJ N°71), LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°45), LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°24), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton (jusqu'à l'OJ N°11), LARRALDE André, LARRANDA Régine (jusqu'à l'OJ N°52), LARRODE Jean-Pascal, LATAILLADE Robert, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°68), LESPADE Daniel (jusqu'à l'OJ N°56), LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, LOUGAROT Bernard, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques représenté par AROTCE Marie Noëlle, MANDAGARAN Arnaud, MARTIN-DOLHAGARAY Christine, MEYZENC Sylvie (à compter de l'OJ N°13 et jusqu'à l'OJ N°53), MIALOCQ Marie-José (jusqu'à l'OJ N°54), MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°47), MOTSCH Nathalie (jusqu'à l'OJ N°43), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°40), NOUSBAUM Pierre-Marie, OÇAFRAIN Gilbert (jusqu'à l'OJ N°40), OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°17), ONDARS Yves, ORTIZ Laurent, PEILLEN Jean-Marc (jusqu'à l'OJ N°50), PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Philippe, PRAT Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°12), PREBENDE Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°59), SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCQ Robert (jusqu'à l'OJ N°16), SAN PEDRO Jean (jusqu'à l'OJ N°39), SANPONS Maryse (jusqu'à l'OJ N°52), SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SOROSTE Michel, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°36), UHART Michel, URRUTIAGUER Sauveur, UTHURRALT Dominique, VERNASSIERE Marie-Pierre, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°48), VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

ABSENTS OU EXCUSES :

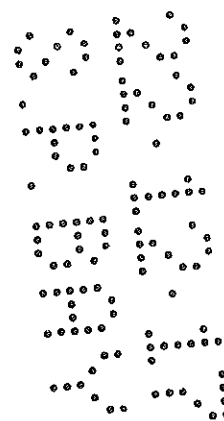
AGUERRE Barthélémy, ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANGLADE Jean-François, ARHANCIAGUE Jean-Pierre, BARATE Jean-Michel, BARETS Claude, BIDEGARAY Barthélémy, BORDES Alexandre, CASABONNE Bernard, DARRASSE Nicole, DAVANT Allande, DE LARA Manuel, ERDOZAINCY-ETCHART Christine, ETCHART Jean-Louis, FIESCHI Pierre, GAVILAN Francis, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARISPE Bertrand, HARRIET Jean-Pierre, HAYE Ghislaine, HIALLE Sylvie, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IRASTORZA Didier, IRIGOIN Didier, IRIGOYEN Nathalie, IRUMÉ Jean-Michel, JOUGLEUX Bernadette, JUZAN Philippe, LACASSAGNE Alain, LAPEYRÀDE Roger, LARRAMENDY Jules, LASSERRE Marie, LASSERRE-DAVID Florence, MIRANDE Jean-Pierre, MOUESCA Colette, NEYS Philippe, OÇAFRAIN Michel, PICARD-FELICES Marie, POYDESSUS Jean-Louis, SERVAIS Florence, TARDITS Richard, THEBAUD Marie-Ange.

PROCURATIONS :

AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ANCHORDOQUY Jean-Michel à DUBOIS Alain, ARHANCIAGUE Jean-Pierre à IBARRA Michel, BACHO Sauveur à BELLEAU Gabriel (à compter de l'OJ N°60), BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°17), BARETS Claude à OÇAFRAIN Gilbert, BERLAN Simone à ESPIAUBE Marie-José (à compter de l'OJ N°47), BERTHET André à BETBEDER Lucien (à compter de l'OJ N°40), BICAIN Jean-Michel à BIDART Jean-Paul (à compter de l'OJ N°38), BIDEGARAY Barthélémy à IRIART Alain, BLEUZE Anthony à ARCOUET Serge (à partir de l'OJ N°9), BORDES Alexandre à LARRODE Jean-Pascal, BUSSIRON Jean-Yves à DALLEMANE Michel (à compter de l'OJ N°51), DARRASSE Nicole à BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°7), DEVEZE Christian à LAMERENS Jean-Michel (à compter de l'OJ N°15), ESMIEU Alain à ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe (à compter de l'OJ N°44), ETCHEMENDY René à OLÇOMENDY Daniel (à partir de l'OJ N°8), ETCHETO Henry à CAPDEVIELLE Colette (à compter de l'OJ N°8), FIESCHI Pierre à INCHAUSPÉ Beñat, GAMOY Roger à IPUTCHA Jean-Marie (à compter de l'OJ N°14), GAVILAN Francis à DE CORAL Odile, GOYHENEIX Joseph à LEIZAGOYEN Sylvie (à compter de l'OJ N°40 et jusqu'à l'OJ N°68), GUILLEMOTONIA Pierre à HIRIGOYEN Roland (à compter de l'OJ N°9), HAYE Ghislaine à ORTIZ Laurent, HIALLE Sylvie à DE PAREDES Xavier, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne à POULOU Guy, IRASTORZA Didier à DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°14), IRIGOIN Didier à ABBADIE Arnaud, IRUMÉ Jean-Michel à LARRALDE André, LACASSAGNE Alain à LAUQUÉ Christine, LACOSTE Xavier à CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°46), LAFITE Guy à DESTIZON Patrick (à compter de l'OJ N°46), LAFLAQUIERE Jean-Pierre à INCHAUSPÉ Henri (à compter de l'OJ N°25), LASSERRE Marie à BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°39), LASSERRE-DAVID Florence à VEUNAC Jacques, MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain (jusqu'à l'OJ N°12) et à MARTIN-

DOLHAGARAY Christine (à compter de l'OJ N°55), MIALOCQ Marie-José à KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°55), MONDORGE Guy à DOYHENART Jean-Jacques (à compter de l'OJ N°48), MOUESCA Colette à LAFLAQUIERE Jean-Pierre (à compter de l'OJ N°8 et jusqu'à l'OJ N°23), NEGUELOUART Pascal à IHIDOY Sébastien (à compter de l'OJ N°41), OÇAFRAIN Gilbert à NOUSBAUM Pierre-Marie (à compter de l'OJ N°41), OÇAFRAIN Michel à ERNAGA Michel (jusqu'à l'OJ N°51), OLIVE Claude à DEQUEKER Valérie (à compter de l'OJ N°18), PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°7) et à BERGÉ Mathieu (à compter de l'OJ N°8), PREBENDE Jean-Louis à EXILARD Pascale (à compter de l'OJ N°60), SERVAIS Florence à CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°47), TARDITS Richard à VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°48), UGALDE Yves à SOROSTE Michel (à compter de l'OJ N°37), THEBAUD Marie-Ange à BISAUTA Martine.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur IRIGARAY Bruno



**OJ N°50 - AMENAGEMENT ET HABITAT.
PLANIFICATION – AUTORISATIONS DROIT DES SOLS.
COMMUNE DE MOUGUERRE – REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL
D'URBANISME – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET
D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD).**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 17 septembre 2015, le Conseil Municipal de la commune de Mouguerre a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et défini les modalités de concertation.

La révision du PLU permettra à la Commune de Mouguerre de disposer d'un document d'urbanisme réévalué et mis à jour, qui traduira les orientations d'aménagement et d'urbanisation que la commune souhaite prendre et de répondre aux exigences actuelles en termes de qualité de vie, d'aménagement et de développement durable.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de sa création, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est compétente en matière de PLU. Ainsi, l'article L.153-9 du code de l'urbanisme indique que « l'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune (...) dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant sa date de création ... ».

Le Conseil municipal de Mouguerre a délibéré le 23 mars 2017 en faveur de la poursuite de la révision du PLU par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le Conseil communautaire a quant à lui délibéré le 8 avril 2017 pour poursuivre les procédures de documents d'urbanisme engagées avant le 1^{er} janvier 2017.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, modifié par la loi Urbanisme et Habitat, puis par la loi Grenelle II et plus récemment par ordonnance, constitue une étape importante dans le processus de révision du PLU.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le projet de PADD doit être débattu au sein du Conseil municipal et du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque deux mois minimum avant l'arrêt du projet par le Conseil Communautaire.

Le diagnostic du territoire de la commune de Mouguerre a permis de dégager les enjeux sur lesquels se basent le PADD. Ce PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;
- Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Ce travail est aujourd'hui proposé au débat et son contenu est exposé dans le sommaire qui suit et intégralement présenté en annexe.

La commune de Mouguerre, par sa situation au cœur de la grande agglomération bayonnaise et la qualité de ses espaces agricoles, naturels et forestiers, de ses paysages et de son patrimoine urbain et architectural, constitue un espace de transition entre espaces urbains et ruraux à préserver et à valoriser.

Le développement harmonieux de la ville de Mouguerre se définit comme celui :

- d'une ville confortant progressivement son statut urbain, s'inscrivant ainsi à part entière dans l'aire urbaine de l'agglomération,
- d'une cité soucieuse de conforter son identité en préservant son cœur de bourg ainsi que ses espaces naturels majeurs, tels la Croix de Mouguerre et son panorama,
- d'une ville équilibrée et solidaire capable d'accueillir une population diversifiée, rassemblée autour d'équipements de qualité, tout en préservant et valorisant la qualité de son cadre de vie,
- d'une ville qui souhaite favoriser l'emploi, en confortant son positionnement stratégique économique lié aux infrastructures majeures que sont l'Adour, la voie ferrée et le nœud autoroutier.

Le PADD souhaite traduire la volonté communale de maintenir le caractère identitaire de la commune et de gérer son développement dans le temps. Il a ainsi été retenu trois grands axes comprenant plusieurs orientations :

AXE 1 : MAITRISER L'EVOLUTION DU MODELE DE DEVELOPPEMENT URBAIN DE MOUGUERRE

- 1.1. Placer le développement communal en cohérence avec les orientations du territoire communautaire ;
- 1.2. Conforter la vocation de chaque entité dans l'armature urbaine ;
- 1.3. Mettre en œuvre un développement urbain diversifié et harmonieux ;
- 1.4. Développer un habitat mixte de façon à recouvrir l'ensemble du parcours résidentiel ;
- 1.5. Améliorer les déplacements dans les centralités résidentielles et économiques ;
- 1.6. Adapter le développement à la capacité des équipements ;

2. AXE 2 : GARANTIR LE MAINTIEN DES ACTIVITES ECONOMIQUES EXISTANTES

- 2.1. Favoriser une grande proximité entre le commerce et les autres fonctions urbaines dans une réflexion communale comme intercommunale ;
- 2.2. Poursuivre le développement des pôles économiques existants en compatibilité avec les orientations du SCOT ;
- 2.3. Maintenir des espaces agricoles et/ou forestiers ;

3. AXE 3 : PRIVILEGIER UNE DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE, PATRIMONIALE ET PAYSAGERE INTEGREE

- 3.1. Préserver les continuités écologiques ;
- 3.2. Maintenir la qualité paysagère et patrimoniale du territoire ;
- 3.3. Préserver le caractère et les spécificités architecturales du bourg, les quartiers et des constructions isolées ;
- 3.4. Considérer les risques et les pollutions.

Le Conseil municipal de Mouguerre a débattu des orientations générales du PADD le 5 décembre 2017 (*Délibération en pièce jointe*).

Il est précisé que les documents suivants ont été adressés aux élus le 8 décembre 2017 :

- la convocation du Conseil communautaire du 16 décembre 2017, comprenant l'ordre du jour ;
- le projet de PADD de Mouguerre (*lien de téléchargement*).

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme présentant les modalités du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Mouguerre en date du 17 septembre 2015 prescrivant la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Mouguerre en date du 23 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu le débat en Conseil municipal de Mouguerre portant sur les orientations du PADD en date du 5 décembre 2017 ;

Vu les orientations générales du PADD du PLU de Mouguerre annexé à la présente délibération ;

Le Conseil communautaire est invité à :

- donner acte de la présentation des orientations générales du PADD, puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune de Mouguerre en application de l'article L. 153-12 du code de l'Urbanisme ;
- dire que le PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes ;
- dire que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Sébastien EVRARD



Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le 22 DEC. 2017
Publié le 22 DEC. 2017